

LP MPV CS

LICENCE PROFESSIONNELLE Management du point de vente : Commerces et services

Domaine : Droit, Économie, Gestion

Mention : Commerce et distribution

Parcours : Management du point de vente : commerces et services (MPV CS)

UFR - Composante de rattachement : IUT Marne-La-Vallée

(444,5 h de cours – 581 h avec le projet tutoré, les bonus pédagogiques, les examens ...)

UE 1 Savoir gérer - 105h

Gestion comptable et budgétaire - 31,5h

Contrôle de gestion - 28h

Logistique d'approvisionnement - 21h

Droit de la consommation et de la concurrence - 24,5h

UE 2 Savoir vendre – 164,5 h

Connaissance de la distribution et e-commerce - 42h

Comportement du consommateur - 24,5h

Merchandising - 21h

Vente et relations clients - 42h

Droit de la distribution - 35h

UE 3 Savoir manager - 84 h

Management des équipes - 35 h

Organisation et marketing des enseignes - 28 h

Droit social - 21 h

UE 4 Maîtriser les outils du manager – 91 h

Informatique et web - 21 h

Anglais commercial - 35h

Expression et communication - 35 h

UE 5 Mise en situation professionnelle

Mémoire professionnel (travail individuel) et soutenance

Méthodes pédagogiques utilisées

- Travaux de groupes
- Études de cas, mises en situation
- Présentations orales
- Cours de soutien à la demande en petits groupes
- Passerelle de remise à niveau avant le début de la formation
- Plateforme e-learning pour la préparation au TOEIC et certification au CFA Descartes
- Plateforme e-learning pour l'orthographe (Projet Voltaire) et certification au CFA Descartes
- Accompagnement par un référent pour le mémoire professionnel
- Accompagnement par des référents ressources pour le projet tutoré
- Plateforme d'apprentissage en ligne (Moodle)



+ d'infos et candidature
sur www.cfadescartes.fr



LP MPV CS

LICENCE PROFESSIONNELLE Management du point de vente : Commerces et services

UE 6 Projet tutoré (travail de groupe) – 150 h

Bonus CFA : TOEIC (préparation et tests) et **Certification Voltaire** (préparation et tests)

Modalités de financement de la formation

La formation est entièrement gratuite pour l'apprenti, elle est financée par les OPCO (opérateurs de compétences) et si besoin par un complément de l'entreprise.

À la rentrée, les apprentis doivent s'acquitter de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) pour pouvoir s'inscrire administrativement à l'université. Le montant de cet acquittement s'élève à 103 euros (rentrée 24-25). Cette contribution est obligatoire et permet de renforcer les services mis en place pour les étudiants et les apprentis (logements, associations sportives, services de santé, accompagnement social...).

Pour en savoir plus, consultez le site **CVEC ETUDIANT GOUV.**

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement en début de parcours
- Contrôle continu (CC et partiels de fin de cours) + examen terminal (examen de fin de semestre en février et juin) soumis à l'assiduité
- Mémoire professionnel individuel sur résolution d'une problématique de l'entreprise d'accueil : écrit et soutenance orale
- Projet tutoré de groupe sur la création d'entreprise
- **Plateforme de suivi et d'évaluation des compétences** entre le référent pédagogique, l'apprenti et le maître d'apprentissage en entreprise + visite en entreprise